

La francophonie dans la région de la capitale nationale : réflexion sur le pouvoir exercé par la Commission de la capitale nationale

Sophie-Hélène Legris-Dumontier

Numéro 37, printemps 2014

Francophonie canadienne et pouvoir

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033976ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033976ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Legris-Dumontier, S.-H. (2014). La francophonie dans la région de la capitale nationale : réflexion sur le pouvoir exercé par la Commission de la capitale nationale. *Francophonies d'Amérique*, (37), 87–103.
<https://doi.org/10.7202/1033976ar>

Résumé de l'article

La Commission de la capitale nationale (CCN) est un acteur important dans le développement urbain de la région de la capitale nationale. En 1969, sa juridiction s'étend à Hull. On lui confie la coordination des travaux de construction des édifices fédéraux sur l'île de Hull, puis elle se fait octroyer par le gouvernement Trudeau le mandat de promouvoir le bilinguisme à la suite de la commission Laurendeau-Dunton. La région de la capitale nationale doit refléter une image harmonieuse du Canada. En se penchant sur la mission de la CCN et sur ses interventions en matière de bilinguisme, on constate qu'elle a eu beaucoup de pouvoir afin de tenter de construire une capitale de renom.

La francophonie dans la région de la capitale nationale :
réflexion sur le pouvoir exercé
par la Commission de la capitale nationale

Sophie-Hélène Legris-Dumontier

Université d'Ottawa

AU MOMENT DE SA CRÉATION, en 1959, la Commission de la capitale nationale (CCN) se donne pour objectif d'aménager la ville d'Ottawa de manière à lui donner le lustre d'une capitale digne de ce nom. Pour ce faire, elle entend notamment favoriser le regroupement des villes de Hull et d'Ottawa, cette union devant symboliser, plus largement, celle des deux peuples fondateurs du Canada. Ce projet, conçu dans un contexte de redéfinition des repères identitaires au Québec et à l'échelle du Canada, a suscité d'importants débats politiques et sociaux, à Hull comme à Ottawa. Au cours des années 1960 et 1970, la CCN en vient à exercer une influence croissante dans de nombreuses sphères d'activités de la région de la capitale nationale qui vont bien au-delà du strict aménagement urbain. Son autorité s'étendra alors jusqu'à la promotion du bilinguisme dans la région. Cet article portera un regard sur cette période particulièrement féconde dans l'histoire de la CCN, eu égard à la rénovation urbaine de la capitale, depuis l'île de Hull jusqu'aux banlieues en passant par le centre-ville d'Ottawa. Son action s'inscrit alors dans le plan plus vaste d'une nouvelle mise en valeur de la ville d'Ottawa en tant que capitale d'un pays moderne¹.

Nous tenterons, plus exactement, de montrer de quelle manière un organisme comme la CCN en est venu à faire de la région de la capitale nationale le vecteur promotionnel d'une nouvelle identité canadienne et à intervenir dans le champ des rapports linguistiques qui, au début, ne faisait pas explicitement partie de son mandat. En ces décennies où les remises en question et les interrogations sur la nation canadienne, sur ses

¹ Afin d'en savoir plus sur l'histoire de la CCN, veuillez consulter les rapports annuels de la CCN qui sont très détaillés ou, encore, les documents suivants : Gyton (1999) ; Commission de la capitale nationale (1974).

cultures fondatrices et leurs rôles respectifs dans la région de la capitale nationale et le Canada sont d'actualité, où se multiplient les commissions d'enquête visant à discuter des questions d'intégrité territoriale (commission Dorion), voire encore de bilinguisme et d'identité nationale (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme), le pouvoir de la CCN sur la communauté francophone est appelé à s'accroître significativement et, partant, à agir sur ses représentations symboliques dans l'espace urbain². Le statut particulier de cette instance lui confère le pouvoir d'imposer des changements pouvant avoir des répercussions, directes ou indirectes, sur le quotidien d'un grand nombre de citoyens des deux rives. Un tel pouvoir se traduit essentiellement par l'influence déterminante d'un petit groupe de commissaires non élus, membres de l'exécutif de la CCN et répartis en divers comités relevant du ministère des Travaux publics³. Ces commissaires, tributaires de la *Loi sur la capitale nationale* qui leur octroie droits et moyens, prennent des décisions qui vont marquer à long terme le paysage et la culture de la région de la capitale nationale.

La CCN et la région de la capitale nationale : une perspective historique

Un bref retour sur ce que sont la CCN et la région de la capitale nationale ainsi que sur la situation des francophones dans la région de la capitale fédérale s'impose avant d'aller plus loin. À l'instar des organismes d'aménagement ayant précédé sa création, soit la Commission d'embellissement d'Ottawa de 1899 à 1926 et la Commission du district fédéral de 1927 à 1958, la CCN a été fondée sous la bannière d'un organisme d'aménagement urbain. Son mandat initial, bien que de nature plutôt

² La Commission d'enquête sur l'intégrité du territoire du Québec (CEITQ), aussi nommée commission Dorion, est mise sur pied à partir de novembre 1966 et prend fin en 1972 avec le dépôt des rapports des commissaires. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, ou commission Laurendeau-Dunton, est instaurée en 1963 et ses rapports seront déposés en 1967.

³ La Commission comprend vingt membres nommés par le gouverneur en conseil dont le mandat s'étend sur quatre ans. On compte un membre par province, deux d'Ottawa, un de Hull, puis deux commissaires représentant, respectivement, une municipalité ontarienne et une municipalité québécoise de la région de la capitale nationale (Commission du district fédéral, 1958 : 11).

technique, n'en comportait pas moins une finalité culturelle et identitaire clairement énoncée :

Au terme de la loi, la Commission a pour objet « de préparer des plans d'aménagement, de conservation et d'embellissement de la Région de la Capitale Nationale et d'y aider, afin que la nature et le caractère du siège du gouvernement du Canada puissent être en harmonie avec son importance nationale » (Commission de la capitale nationale, 1965).

En 1959, la région de la capitale nationale couvrait une superficie de 4 660 km carrés et comprenait un total de 66 municipalités. La *Loi sur la capitale nationale* a été déposée au cours de l'été 1958. À cette époque, le premier ministre John Diefenbaker avait proposé un projet de résolution dont le but était de préparer « une mesure législative concernant l'aménagement et l'embellissement de la Région de la Capitale Nationale » (Canada. Chambre des communes, 1958 : 2608). La motion adoptée avait pour objectifs de :

1. Pourvoir à l'établissement d'une Commission de la capitale nationale et abroger la loi sur la Commission du district fédéral ;
2. Pourvoir aux buts, objets et pouvoirs de la Commission ;
3. Prescrire telles dispositions financières qui peuvent être nécessaires à la réalisation des fins de la loi (Canada. Chambre des communes, 1958 : 2608).

Le 11 août 1958, Diefenbaker présentait ainsi les travaux d'un comité mixte des deux chambres réunies pour discuter des « résultats obtenus par la Commission dans l'exécution du plan de la Capitale nationale et pour étudier les projets d'avenir. Le rapport du comité mixte a eu pour résultat l'adoption d'une nouvelle loi destinée à faciliter le travail de la Commission en précisant et en étendant ses pouvoirs et ses attributions » (Commission du district fédéral, 1958 : 10). Consacrant 32 séances à l'audition des différents mémoires, le comité en est venu à formuler des vœux qui ont été acceptés à l'unanimité. À en juger par le dernier rapport annuel de cette commission, l'organisation, les pouvoirs et les méthodes de financement de la CCN ont alors été considérablement modifiés. Pour sa part, le premier ministre espérait que soit réalisée « dans la ville d'Ottawa ainsi que dans l'apport fourni au plan du district national par la ville de Hull et par les régions avoisinant Hull et Ottawa, une ville qui sera un monument élevé à l'unité nationale de notre pays, à la grandeur de notre passé et à nos immenses possibilités d'avenir » (Canada. Chambre des communes, 1958 : 3508). Ces espoirs semblaient alors partagés par

l'opposition officielle qui, sans remettre en question le bien-fondé de la transformation de la Commission du district fédéral en CCN, n'en demandait pas moins quelques précisions quant à l'ampleur des projets à venir. C'est ainsi que le 6 février 1959 la *Loi sur la capitale nationale* était adoptée.

Forte de cette législation révisée, la CCN pouvait poursuivre, de manière plus efficace, son mandat de développer la capitale « en harmonie » avec sa fonction symbolique. On note quatre modifications importantes découlant de la nouvelle loi : vingt commissaires peuvent désormais siéger à la direction de l'organisme pour un maximum de quatre ans ; une représentation régionale et nationale doit être assurée à la table ; un comité exécutif doit être mis en place pour continuer le travail entre les réunions ; le territoire de la région de la capitale nationale est appelé à s'agrandir, passant de 2 330 à 4 660 km carrés, soit le double.

Même si la nouvelle législation prévoyait une représentation accrue des intérêts régionaux et nationaux dans l'aménagement et l'embellissement de la capitale canadienne, il n'en demeure pas moins que les maires d'Ottawa et de Hull n'étaient pas invités à y siéger. Qui plus est, les commissaires, pourvus d'un important mandat et d'une influence considérable sur la vie des citoyens de la région de la capitale nationale, n'étaient pas élus⁴. Il faut dire que les commissaires venaient à ce moment de domaines variés. Certains d'entre eux étaient issus du milieu de l'urbanisme, alors que d'autres étaient liés au monde politique, dont Aimé Guertin, par exemple⁵. Nul doute que ces commissaires avaient

⁴ Cette exclusion des maires de la direction de la CCN s'explique notamment par la présence de conflits d'intérêts. Le comportement de la mairesse d'Ottawa, Charlotte Whitton (1951-1964), relativement à la réalisation de la ceinture de verdure est un exemple de conflit expliquant ce retrait. La mairesse déplorait l'attitude de deux poids, deux mesures adoptée par la Commission du district fédéral pour certains projets de même que la lenteur des progrès dans l'établissement de la ceinture verte, comparativement à la rapidité de mise en œuvre d'autres plans relatifs au parc de la Gatineau. Les résidents expropriés de la zone verte étaient, selon Whitton, victimes d'abus de pouvoir de la part de la Commission du district fédéral (Gyton, 1999 : 43).

⁵ Aimé Guertin (1898-1970) est natif d'Aylmer. Il est député provincial conservateur dans le comté de Hull de 1927 à 1933, puis indépendant jusqu'à sa défaite avec le Parti de la reconstruction en 1935. Guertin est nommé vice-président exécutif de la CCN de 1959 à 1964. Il occupe plusieurs fonctions outre son rôle de député, dont celles de président de la Commission industrielle de Hull, président fondateur de

une bonne connaissance des enjeux de la région de la capitale nationale, mais cette connaissance n'était assurément pas aussi remarquable chez les commissaires venant d'autres provinces.

La disposition concernant l'expansion du territoire de la région de la capitale nationale reprenait une idée déjà avancée dans le rapport Gréber, paru en 1949 et qui prévoyait une meilleure intégration des localités rurales environnantes de la région de la capitale nationale, un objectif alors perçu comme une composante fondamentale de la réalité canadienne. Jacques Gréber, un urbaniste français reconnu, est un acteur incontournable dans l'évolution urbaine de la région de la capitale nationale⁶. Connu du premier ministre Mackenzie King pour ses réalisations en aménagement urbain à Philadelphie, il avait d'abord été invité dans la capitale pour prendre part à la concrétisation du projet de la place de la Confédération. Ce dernier avait fait si bonne impression que King lui offrit la direction de la planification urbaine fédérale, un poste qu'il refusa de peur d'empiéter sur l'autorité des dirigeants de la Commission du district fédéral. Gréber devint plutôt consultant en matière d'aménagements urbains auprès de la corporation et prit aussitôt position contre l'idée de faire d'Ottawa un district fédéral. Il fut suspendu de ses fonctions à l'automne 1939, alors que la montée des tensions en Europe obligeait le gouvernement à concentrer ses dépenses sur l'effort de guerre imminente.

Avant le départ prématuré de Gréber, le plan de création d'un parc national était devenu l'un des objectifs principaux de la Commission du district fédéral, qui commençait à acquérir de plus en plus de terrains dans les collines de la Gatineau. L'exploitation forestière à des fins

l'Union des chambres de commerce de l'ouest du Québec de 1940 à 1949, président de l'Association des petits propriétaires de la ville de Hull (Assemblée nationale du Québec, 2012).

⁶ Jacques Gréber (1882-1962), fils du sculpteur Henri Gréber, obtient son diplôme en architecture à l'École des beaux-arts en 1908. Il travaille avec les architectes de Philadelphie Horace Trumbauer et Paul P. Cret. Il est un des concepteurs de la Benjamin Franklin Parkway (1917) et des bâtiments qui l'entourent, dont le Rodin Museum (voir aussi le Logan Square et le Logan Circle Park, le Philadelphia Museum of Art; le Pennsylvania Museum et la School of Industrial Art, pour n'en nommer que quelques-uns). Il aurait d'abord été convié à Philadelphie par Joseph E. Widener en 1913 afin de travailler sur les jardins de style français du Widener's Lynnewood Hall. Il a beaucoup travaillé aux États-Unis, entre autres, à Detroit (Detroit Institute of Arts), au Delaware (Godfrey Residence; Hillsover; Geist Residence; Academy of Notre Dame de Namur) et à New York (Mackay Residence) (Tatman, [s. d.]).

domestiques et de subsistance pressait la Commission, qui souhaitait alors sauver le patrimoine naturel de la région, reconnue pour ses lieux de villégiature. En 1938, 2 428 hectares de terres sont ainsi obtenus par achat et expropriation, à proportion équivalente, donnant ainsi à ce parc une valeur hautement symbolique dans l'organisation de la région de la capitale nationale. Les idées de Jacques Gréber permettent alors de justifier l'élargissement des pouvoirs de la Commission du district fédéral et, subséquemment, de la CCN.

Cette expansion se traduit, notamment, par l'accroissement significatif du budget de la CCN au cours des années 1960, de 4 millions de dollars qu'il était en 1959 à plus de 30 millions de dollars en 1967 (Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, 1972 : 247). Le pouvoir d'achat et d'expropriation de la CCN à la veille de ses interventions dans la rénovation des centres-villes de Hull et d'Ottawa est donc déterminant, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 1

Dépenses de la CCN relatives à l'aménagement et à l'amélioration de la région de la capitale nationale, 1955-1956, 1960-1961, 1965-1966, 1970-1971, 1975-1976, 1979-1980

	1955-1956	1960-1961	1965-1966	1970-1971	1975-1976*	1979-1980*
Montant	4 612 787 \$	12 066 245 \$	29 347 989 \$	11 998 734 \$	29 698 380\$	30 038 235 \$

* Les données pour 1975-1976 et 1979-1980 portent une appellation différente. Il s'agit du total des dépenses pour les projets d'immobilisation, qui regroupent l'aménagement et l'amélioration.

Sources : Commission de la capitale nationale, Rapports annuels des années 1955-1956, 1960-1961, 1965-1966, 1970-1971, 1975-1976 et 1979-1980.

On s'interroge : les commissions d'enquête

En 1966, les propriétés de la CCN à Hull sont constituées en majeure partie de parcs et de promenades dont le caractère symbolique semble prévaloir sur l'utilisation à des fins récréatives⁷. À titre d'exemple, le circuit touristique du parc de la Gatineau est tracé de façon à ce que « des coupes judicieusement pratiquées attirent l'attention de l'automobiliste ». Ainsi, dans l'optique de mettre en valeur la symbolique nationale de la région, la CCN s'efforce « de prévoir des éclaircies à travers lesquelles la Tour de la Paix pourrait être aperçue » (Commission de la capitale nationale, 1960 : 24). Cette promotion implicite du nationalisme canadien par l'aménagement de l'espace urbain figure au cœur du mandat de la CCN dès ses débuts. L'ajout de la promotion du bilinguisme confirmera ce mandat quelques années plus tard, comme nous le verrons.

Pour certains intervenants de l'époque, l'effet de ces initiatives à l'échelle régionale paraît négligeable. C'est ce que relève la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec (commission Dorion), qui parcourt le Québec en 1967. Créée d'abord en réponse aux pressions du Conseil économique régional de l'ouest du Québec (CEROQ), cette commission se montre plutôt réfractaire aux mesures d'aménagement du territoire dans la région de la capitale nationale et se voit forcée d'élargir son mandat à l'étude des « structures actuelles et éventuelles encadrant l'action gouvernementale, fédérale, provinciale et municipale, dans la région de Hull » (Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, 1972, vol. 1, t. 1 : 5).

La contestation, la revendication et le nationalisme qui teignent la majorité des témoignages à la commission Dorion ont certainement incité la CCN à intensifier ses interventions dans l'île de Hull au cours des années qui ont suivi. Les mémoires déposés à la Commission constituent des témoignages d'une grande richesse sur ce que vivent la population et les organisations politiques et économiques au début de la rénovation urbaine. Au nombre des griefs retenus à l'endroit de la CCN, on relève la prédominance de l'image anglophone donnée à la région. À titre d'exemple, Eugène Lavoie, membre de la Société historique de

⁷ Le parc de la Gatineau, le parc Fontaine, le parc du lac Leamy, le parc Jacques-Cartier et le parc Brébeuf sont quelques-uns des parcs relevant de la CCN (Commission de la capitale nationale, *Rapports annuels* de 1959 à 1966).

l'ouest du Québec, reproche à la CCN son laxisme dans la promotion du bilinguisme. Après avoir effectué un inventaire de plusieurs pancartes et affiches situées le long de deux parcours touristiques du côté du Québec et de l'Ontario, Lavoie note l'absence récurrente d'information en français. Plus particulièrement, sur 74 affiches (48 au Québec, 26 en Ontario) 1,35 % d'entre elles sont unilingues françaises, 36 % unilingues anglaises, 10 % bilingues à dominance française, 53 % bilingues à dominance anglaise. L'auteur note que la proportion d'affiches bilingues à dominance française est constituée, pour l'essentiel, de panneaux de limites de vitesse. Lavoie reproche enfin à la CCN de ne pas tenir compte de la réalité québécoise et canadienne en affichant 89 % de pancartes à dominance anglophone, alors que 51 % du territoire de la région de la capitale nationale est situé au Québec (Lavoie, 1967 : 411-437). D'autres citoyens ainsi que le conseil municipal de Hull déplorent, pour leur part, l'incapacité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), qui œuvre sur le territoire de la CCN au Québec, à servir les citoyens en français. En somme, il paraît clair que les interventions de la CCN dans l'environnement urbain qui relève de sa responsabilité sont accueillies avec beaucoup de réserve par la population francophone.

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme se penchera spécifiquement sur cet enjeu dans le livre V de son rapport : *La capitale fédérale*. Les auteurs y décrivent la situation de la région de la capitale nationale au tournant des années 1960 autant sur le plan linguistique que sur le plan socioéconomique. Dès les premières pages, ils affirment que la capitale doit devenir le symbole de l'ensemble du pays et, surtout, d'un pays bilingue :

Par ses symboles, elle [la région de la capitale nationale] peut favoriser la fidélité des citoyens et leur identification à l'ensemble du pays. En cas de différences profondes sur les plans politique, social, économique, ethnique ou religieux, la capitale a un rôle d'autant plus important comme facteur d'unité (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1967 : 5).

Les commissaires dénoncent l'injustice de la situation dans laquelle se trouve, selon eux, la ville de Hull. En outre, ils évoquent le « sentiment d'être étrangers, particulièrement vif chez les francophones qui visitent la capitale ou viennent s'y établir ». Le rapport de la Commission estime nécessaire de répondre à cette insatisfaction, étant donné les effets qu'elle est susceptible d'avoir « sur les sentiments des francophones à l'égard du Canada » (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1967 : 36).

L'appendice III portant sur la création d'un district fédéral constitue l'une des sections les plus importantes du rapport de la Commission (Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 1967 : 107-119). Ce district aurait été soumis à trois paliers de gouvernement excluant le niveau provincial (municipal, fédéral, territorial). Selon les termes du rapport, il s'agissait là de la meilleure solution à apporter au problème non seulement de l'égalité linguistique dans la région, mais aussi de l'égalité des conditions socioéconomiques des deux villes.

1969 et après : la CCN et le bilinguisme

C'est en 1969 que le mandat de la CCN à propos de la ville de Hull s'élargit aux sphères linguistique et culturelle. À l'examen des rapports annuels de la CCN, on peut voir qu'à partir de 1970, les concepts de bilinguisme et de biculturalisme sont désormais inclus dans son mandat. Qui plus est, les années subséquentes révèlent une réorientation des objectifs de la CCN touchant directement l'inclusion symbolique de la ville de Hull dans une conception élargie de la capitale. À cet égard, on peut lire, dans la 9^e décision de la conférence constitutionnelle de février 1969 :

Que les villes d'Ottawa et de Hull et leurs environs constituent la région de la capitale canadienne; [...] que, conformément aux objectifs antérieurement établis il y a lieu de faire en sorte que les deux langues officielles et les valeurs culturelles communes à tous les Canadiens soient reconnues par tous les gouvernements concernés dans ces deux villes et dans la région de la capitale en général, de façon à ce que tous les Canadiens puissent y trouver un sujet de fierté, d'appartenance et de participation [...] ⁸.

Bien qu'elle n'ait pas été formellement entérinée, cette résolution orientera néanmoins les activités de la CCN par la suite. Cette dernière fera fréquemment référence à cet énoncé dans ses rapports annuels de même que dans ses plans d'aménagement. Les notes prises par le caucus libéral lors de la conférence constitutionnelle de février 1969 traitent abondamment du « danger de séparation ⁹ » au Québec, et de « la création d'un sens plus

⁸ « Conférence constitutionnelle, Deuxième réunion, Ottawa, février 1969 », Bibliothèque et Archives Canada (BAC), Fonds du Secrétariat de la Conférence constitutionnelle, R11940, vol. 3, p. 6, alinéas a) et d).

⁹ Marc Lalonde, Chef de cabinet du premier ministre, « Notes sur la conférence constitutionnelle, février 1969, Ottawa, 31 janvier 1969 », BAC, Fonds du Secrétariat de la Conférence constitutionnelle R11940, vol. 3, p. 1.

aigu de l'unité canadienne¹⁰ ». Il y est question de « renverser les positions séparatistes » par une présence accrue du fédéralisme.

Dès cet instant, Hull sera donc considérée comme faisant *officieusement* partie de la capitale fédérale et fera l'objet d'une attention plus soutenue de la part de la CCN. Curieusement, le conseil municipal de Hull ne traite pas du sujet dans ses séances ni le ministère québécois des Affaires municipales dans ses rapports annuels. Pourtant, la décision officielle prise lors de la conférence constitutionnelle du 4 février implique une transformation tangible : la reconnaissance du bilinguisme dans les deux villes. Autrement dit, l'anglais devra faire l'objet d'une promotion à Hull qui soit équivalente à celle du français à Ottawa. Tout en impliquant la CCN, la ville de Hull semble s'adapter au nouveau cadre et le conseil municipal adopte des résolutions en conséquence :

CONSIDÉRANT que la grande majorité des employés municipaux de la cité de Hull sont bilingues et que le public peut être servi globalement dans les deux langues officielles du pays sans difficulté; [...] CONSIDÉRANT qu'il existe une demande de plus en plus grande de la part du public d'expression anglaise pour l'obtention de documentation préparée en langue anglaise; [...] CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral par sa politique concernant les deux langues officielles, met à la disposition d'organismes publics, des fonds pour encourager le bilinguisme parlé et écrit, [...] ce conseil accepte de prévoir lors du prochain budget de dépenses, les fonds nécessaires comme participation financière de la cité à un programme pour la traduction de documents en autant que le gouvernement fédéral (via son agence autorisée - la Commission de la Capitale Nationale) y participe à 50 % également¹¹.

La CCN détient-elle l'autorité nécessaire pour faire de Hull une ville bilingue? Si sa légitimité politique est discutable, elle dispose à tout le moins de moyens financiers suffisants. On peut se demander pourquoi la CCN n'entend pas concentrer ses efforts à Ottawa, où la présence du français est moins visible que celle de l'anglais à Hull. Sans moyens légaux, la CCN, elle, peut arriver à ses buts par la construction d'édifices fédéraux dans l'île de Hull. Ces lieux de travail dits bilingues seront des endroits de

¹⁰ *Ibid.*, p. 2.

¹¹ « Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Hull, séance du 22 août 1972 », p. 62-63, Ville de Gatineau, Fonds de la Ville de Hull, Fonds du Conseil municipal de la Ville de Hull, H002, [En ligne], [http://www.gatineau.ca/servicesenligne/DocArchives/H001%20Ville%20de%20Hull%20(1875-2001)%20Conseil%20municipal/H001_1972_1973_1.pdf] (octobre 2014).

cohabitation des langues même si, à plus long terme, une conséquence de cette proximité de la majorité anglophone sera que l'anglais prévaudra généralement sur le français dans la fonction publique.

Le rapport annuel de la CCN pour l'année 1970-1971 explique les nouveaux buts et objectifs de son programme qui consiste à favoriser l'aménagement de la région de la capitale nationale afin qu'elle devienne le symbole des valeurs culturelles et linguistiques du Canada. Il s'agit alors de la présenter comme une région digne de la conduite des affaires de la nation et comme un modèle d'aménagement urbain dont profiteront d'autres localités du pays et dont les Canadiens pourront être fiers (Commission de la capitale nationale, 1971 : 1). Ce rapport annuel comprend une section sur l'acquisition de terrains à Hull « qui, une fois aménagés, devraient faire de la région un symbole et un modèle national » (Commission de la capitale nationale, 1971 : 6). La construction d'édifices fédéraux sur la rive hulloise est présentée comme étant « essentielle à la rénovation de Hull et au rapprochement de cette ville avec Ottawa. [...] Tous ces efforts permettent d'escompter pour bientôt une Capitale nationale à reflet bilingue et biculturel authentiquement canadien ». Concernant spécifiquement la promotion du bilinguisme, la CCN se voit ajouter un nouvel élément à son mandat par le premier ministre Trudeau, le 22 décembre 1971 : celui de « coordonner, au niveau fédéral, les initiatives de nature à favoriser le bilinguisme parmi le public et au sein des services officiels dans la Région de la Capitale Nationale » (Commission de la capitale nationale, 1972 : 37). Cette nouvelle mission traduit une volonté plus large de favoriser le rapprochement entre les cultures francophone et anglophone, québécoise ou ontarienne, de la région de la capitale nationale.

Toujours dans le même esprit, la CCN rédige un autre rapport intitulé *La capitale de demain... Une invitation au dialogue* (1974). Produit sous la direction de l'ancien président de la CCN, Douglas Fullerton, ce document se veut une invitation au dialogue entre les différentes autorités responsables de l'aménagement. Cinq thèmes principaux guident les recommandations : l'environnement régional, la répartition de la population, le transport et l'aménagement du territoire, la répartition de l'emploi et le milieu culturel. La symbolique nationale fait, quant à elle, figure de principe directeur :

Créer et maintenir une capitale qui symbolise le Canada en tant que nation. La région de la Capitale doit refléter et respecter la dualité culturelle et linguistique du Canada, ainsi que son héritage multiculturel. Elle doit également s'identifier avec le centre politique du Canada et être perçue comme un microcosme du pays, auquel tous les Canadiens peuvent se référer et avoir accès (Commission de la capitale nationale, 1974 : 19).

À cette fin, le rapport Fullerton recommande que la CCN assure un investissement plus équitable des deux côtés de la rivière des Outaouais de manière à « passer de l'état actuel de dépendance de l'un sur l'autre à un état d'interdépendance » (Commission de la capitale nationale, 1974 : 20). Pour justifier ses efforts de réaménagement symbolique en vue de faire de la capitale nationale un microcosme du Canada ainsi qu'un lieu exemplaire de cohabitation entre francophones et anglophones, la CCN prend en considération trois tendances :

- une augmentation de la population francophone, malgré une assimilation vers le groupe anglophone ;
- une proportion croissante de la population possède une connaissance suffisante de l'autre langue officielle pour travailler dans cette langue ;
- une augmentation plus rapide de la population francophone du côté québécois que du côté ontarien conduit à une concentration croissante des francophones au Québec (Commission de la capitale nationale, 1974 : 78).

La CCN note que la prédominance des emplois en anglais à Hull peut « conditionner le caractère culturel de la Région à l'avenir ». Aussi reconnaît-elle que la grande disponibilité de terrains propices à l'habitation sur la rive québécoise pourrait attirer davantage d'anglophones. Pour la CCN, il faut agir de façon à éviter la dilution de la culture francophone dans la culture anglophone. Toutefois, selon l'avis de certains, dont l'auteur Jean Cimon, il est déjà alors trop tard.

Tableau 2

Nombre d'emplois fédéraux dans la région métropolitaine de recensement Ottawa-Hull

	1968	1976	1979
Québec	2 050	7 189	18 915
Ontario	63 200	95 517	85 588

Source : Commission de la capitale nationale, 1980b : 72.

Urbaniste et ancien président de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec, Jean Cimon publie, en 1979, un ouvrage sur la problématique urbaine, culturelle et linguistique de la région de la capitale nationale suite à la rénovation urbaine.¹² Il présente les conditions d'habitabilité des communautés francophones de la région de la capitale nationale et désire aider à la compréhension de la réalité de l'Outaouais. Selon lui, la région dénoterait un ensemble d'ambiguïtés :

Parler de l'Outaouais québécois comme d'une *région*, c'est une première ambiguïté; parler de l'agglomération urbaine de Hull-Gatineau comme d'une *capitale régionale*, c'est une deuxième ambiguïté; parler de Hull comme partie de la région de la *capitale nationale*, c'est une troisième ambiguïté; parler du *bilinguisme* dans la capitale fédérale, c'est une quatrième ambiguïté. On pourrait poursuivre cette litanie *ad nauseam* (Cimon, 1979 : 15).

Les préoccupations de Cimon concernent aussi l'anglicisation progressive de la population de l'Outaouais. Les recensements de 1971 et 1976 lui donnent d'ailleurs raison sur ce point : si la proportion anglophone de la population de Hull augmente de 25,4 % durant cette période, le pourcentage de francophones n'augmente que de 16 %. En ce qui a trait aux Hullois dont la langue maternelle est le français, leur nombre chute de 1,5 % entre 1971 et 1976, soit de 82,4 % à 80,9 %. Pour Cimon, ce glissement serait une conséquence directe de l'intervention fédérale

¹² « Jean Cimon est urbaniste et ancien président de la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec. [...] *Le Dossier Outaouais* a été écrit de 1976 à 1978 alors que Jean Cimon était attaché de recherche à l'Université du Québec à Hull » (Cimon, 1979).

sur l'île de Hull par l'intermédiaire de la CCN, cette dernière ayant entraîné une hausse de la population et un milieu d'emploi plus anglicisé. « [C]ette hypertrophie de la croissance de la population de la région hulloise s'est accomplie au détriment de son caractère français » (Cimon, 1979 : 79). C'est pourquoi, à ses yeux, seule une politique linguistique adéquate et bien construite peut « conjurer définitivement le spectre de l'assimilation qui planait sur la région depuis quelque temps » (Cimon, 1979 : 80). Or la CCN, qui voulait éviter la division de la population en secteurs uniquement anglophones ou francophones, désire maintenant conserver les majorités culturelles et linguistiques chacune de leur côté afin « d'assurer la vitalité des deux groupes » ainsi que leur qualité de vie. Il y a donc un changement de position devant le risque d'assimilation au groupe anglophone.

Puisque la CCN est responsable, avec le ministère des Travaux publics, de l'installation des ministères fédéraux à Hull et de fournir des services de loisir, de culture et de tourisme dans les deux langues, et ce, des deux côtés de la rivière, son rôle dans la promotion de la francophonie devient, il va sans dire, de plus en plus important. La fonction publique emploie un grand nombre de francophones, de sorte qu'il est important que ceux-ci puissent y travailler dans leur langue maternelle. C'est pourquoi les ministères installés à Hull devront être prioritairement francophones. Mais qu'en est-il des francophones de la partie ontarienne de la région de la capitale nationale? La cohabitation souhaitée par la CCN devait rendre possible la vie dans les deux langues officielles, mais on note alors que la concentration des services et des emplois en français à Hull pourrait drainer du côté québécois la vie francophone, ce qui est loin de favoriser le développement d'un environnement culturel et professionnel stimulant pour les Franco-Ontariens qui résident du côté d'Ottawa.

Conclusion

En revenant sur les buts et les objectifs de la CCN, sur ses plans et ses projets, on constate que, pendant une vingtaine d'années, la Commission a tenté, avec l'appui du gouvernement fédéral, d'aménager une capitale idéale. Elle a eu suffisamment de pouvoir pour exercer une influence à long terme sur la vie dans la région de la capitale nationale.

La CCN prépare actuellement un rapport pour les cinquante prochaines années avec pour horizon les célébrations du bicentenaire de la

Confédération. La première ébauche de ce rapport, publiée en août 2011, porte sur les défis de la capitale et présente dans ces termes la fonction symbolique que devrait jouer la capitale au XXI^e siècle :

L'expression symbolique de la capitale – La capitale suscite la fierté non seulement comme lieu de qualité, mais aussi comme lieu représentatif des valeurs et des réalisations des Canadiens. La capitale célèbre des étapes importantes de l'histoire canadienne : la Confédération, le système parlementaire et la monarchie constitutionnelle, ainsi que la contribution du Canada dans le monde, en temps de guerre comme en temps de paix (Commission de la capitale nationale, 2011 : 83).

Pour peu que son mandat se soit élargi, la CCN demeure toujours dans le même créneau d'intervention qui l'a vu naître et évoluer au fil des dernières décennies. À cet égard, elle aime souligner que « la capitale projette une perception parfois fragmentée de la part des citoyens du pays » (Commission de la capitale nationale, 2011 : 20), rappelant ainsi que l'aménagement d'une capitale à l'image de tous les Canadiens est un défi constant.

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Bibliothèque et Archives Canada (BAC)

Fonds du Secrétariat de la Conférence constitutionnelle, R11940

Ville de Gatineau

Fonds de la Ville de Hull

Fonds du Conseil municipal de la Ville de Hull, H002

Publications officielles

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC (2012). « Aimé Guertin (1898-1970) », avril, biographies des députés, [En ligne], [<http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/guertin-aime-3545/biographie.html>] (août 2014).

CANADA. CHAMBRE DES COMMUNES (1958). *Débats de la Chambre des communes, 24^e Législature, 1^{re} Session*, vol. 3, 21 juillet, [En ligne], [http://parl.canadiana.ca/view/ooop.debates_CDC2401_03/208?r=0&t=3] (27 décembre 2013).

- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1959). *Cinquante-neuvième rapport annuel*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1960). *Soixantième rapport annuel (1^{er} janvier 1959 au 31 mars 1960)*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1961). *Soixante-unième rapport annuel (1^{er} janvier 1960 au 31 mars 1961)*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1962). *Soixante-deuxième rapport annuel (1^{er} janvier 1961 au 31 mars 1962)*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1963). *Soixante-troisième rapport annuel (1^{er} janvier 1962 au 31 mars 1963)*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1964). *Soixante-quatrième rapport annuel (1^{er} janvier 1963 au 31 mars 1964)*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1965). *Soixante-cinquième rapport annuel (pour l'année se finissant le 31 mars 1965)*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1966). *Soixante-sixième rapport annuel (pour l'année se finissant le 31 mars 1966)*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1970). *Soixante-dixième rapport annuel 1969-1970*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1971). *Soixante et onzième rapport annuel 1970-1971*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1972). *Rapport annuel 1971-1972*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1973). *Rapport annuel 1971-1972*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1974). *Tomorrow's capital... Invitation To Dialogue: regional planning concept proposed by the National Capital Commission = La capitale de demain... Une invitation au dialogue : concept d'aménagement régional proposé par la Commission de la capitale nationale*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1976). *Rapport annuel 1975-1976*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1977). *Rapport annuel 1976-1977*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1980a). *Rapport annuel 1979-1980*, Ottawa, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (1980b). *Hull 1969-1979 : rapport sur le nouveau centre-ville*, Hull, CCN.
- COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE (2011). *Horizon 2067 : plan de la capitale du Canada : tracer l'avenir de la capitale du Canada au 21^e siècle, une invitation au dialogue*, [En ligne], [<http://www.capitaleducanada.gc.ca/sites/default/files/pubs/Horizon2067-Tracer.pdf>] (juin 2013).
- COMMISSION D'ÉTUDE SUR L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE DU QUÉBEC (1972). *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec : la Région de la Capitale Canadienne*, Rapport des commissaires, vol. 1, t. 1 et 2, Québec, la Commission.

- COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL (1956). *Rapport annuel/La Commission du District Fédéral, de 1955-1956*, Ottawa, CCN, 31 décembre.
- COMMISSION DU DISTRICT FÉDÉRAL (1958). *Rapport annuel/La Commission du district fédéral, de 1958-1959*, Ottawa, CCN, 31 décembre.
- COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME (1967). *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, livre V : *La capitale fédérale*, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1967.
- LAVOIE, Eugène (1967). « Mémoire présenté à la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire par Monsieur Eugène Lavoie, 166, Sherbrooke, Hull, Qué., 1967 », dans Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec, *Rapport de la Commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec : la Région de la Capitale Canadienne : les mémoires*, vol. 1, t. 3.2, Québec, la Commission, 1969-1972, p. 411-437.

Études

- CIMON, Jean (1979). *Le dossier Outaouais : réflexion d'un urbaniste*, Québec, Éditions du Pélican.
- GYTON, Greg (1999). *A place for Canadians: the Story of the National Capital Commission*, Ottawa, CCN.
- TATMAN, Sandra L. ([s. d.]). *Greber, Jacques (1882-1962)*, Biography from the *American Architects and Buildings database*, [En ligne], [http://www.philadelphiabuildings.org/pab/app/ar_display.cfm/22592] (8 décembre 2013).